

Publié par : juridique

Date de dépôt : 19/12/2025

Date de retrait : Non défini



# VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône  
Métropole Aix-Marseille-ProvenceREPUBLIC FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
ARRONDISSEMENT  
D'AIX EN PROVENCE

COMMUNE DE VENELLES

REPUBLIC FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

**Séance du 16 Décembre 2025  
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, MARTINE HENON, ALAIN SOLAZZI, BRIGITTE CORDARO, DENIS RUIZ, VALERIE BUSSO, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, JEAN-CHARLES FIARD, DAVID FERNANDEZ, NICOLAS CONRAD, THIBAULT DEMARIA, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA, JEAN-YVES SALVAT.

**POUVOIRS :** BERNARD ROUBY A FRANÇOISE WELLER, DOMINIQUE ALLIBERT A MARIE SEDANO, GISELE GEILING A ARNAUD MERCIER, OLIVIER BRUN A PHILIPPE DOREY.

**ABSENT :** LIONEL TCHAREKLIAN

**Délibération n°****N° D2025-238****Objet**

**APPROBATION DU TARIF DES REPAS NUTRISENS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE**

**Exposé des motifs :**

La restauration collective doit assurer la sécurité ainsi que le bien-être de l'ensemble des enfants accueillis, y compris ceux bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en raison d'allergies nécessitant un régime alimentaire particulier.

Afin de proposer une alternative à cette solution, il est désormais offert aux familles la possibilité d'opter pour des repas Nutrisens, élaborés sans les 14 allergènes alimentaires majeurs.

Ces repas, élaborés par une entreprise spécialisée et distribués par le délégataire GARIG, seront proposés aux familles des enfants concernés par des allergies. Le choix des familles d'opter pour les plats Nutrisens sera précisé lors de l'élaboration du PAI.

Il convient par conséquent de déterminer la part financière à la charge des familles qui souhaitent bénéficier de cette prestation Nutrisens, proposée comme alternative au panier-repas pour les enfants disposant d'un PAI lié à des allergies alimentaires.

Soucieuse de traiter équitablement l'ensemble des familles, la municipalité appliquera pour cette prestation une logique tarifaire comparable à celle des repas classiques de la restauration scolaire.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de créer un tarif correspondant à la fourniture d'un plateau repas Nutrisens comportant une entrée, un plat chaud avec accompagnement et un dessert.

#### Visas:

#### **Oui l'exposé des motifs rapporté :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

Vu la délibération du conseil municipal du D2025-126 du 17 Juin 2025 relative aux tarifs des repas maternelles et élémentaires 2025-2026 ;

#### Le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** le tarif de la part usager des plateaux repas Nutrisens dont peuvent bénéficier les élèves des écoles maternelles et primaires de la commune ayant un PAI pour des allergies alimentaires selon les modalités suivantes :

Facturation Prestataire	Part Usager		Part Communale	
	Prix repas HT	Prix repas TTC	Montant HT	Montant TTC
Repas Maternelle et élémentaire	15,380	16,226	9,858	10,40
			5,552	5,826

- **DE DIRE** que ces tarifs viennent compléter ceux fixés par la délibération D2025-126 du 17 juin 2025 ;

**ADOPTEE A LA MAJORITE**

**25 VOIX POUR :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, MARTINE HENON, ALAIN SOLAZZI, BRIGITTE CORDARO, DENIS RUIZ, VALERIE BUSSO, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, JEAN-CHARLES FIARD, DAVID FERNANDEZ, NICOLAS CONRAD, THIBAULT DEMARIA, JOSEPH TORCHIO, BERNARD ROUBY, DOMINIQUE ALLIBERT, GISELE GEILING, OLIVIER BRUN.

**3 VOIX CONTRE :** ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA, JEAN-YVES SALVAT.

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20251218-DM2025\_0238-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2025